



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

Pact'Agro - Massification et accélération de la transition agroécologique

Publics concernés

Association , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Agriculture , Filières

Date de fin de publication

2 mars 2026

Le dispositif Pact'Agro accompagne les opérateurs assurant le transfert des connaissances, réalisant ou organisant des actions de démonstrations, d'informations ou de conseils auprès d'un public cible (exploitants agricoles). Les champs thématiques doivent concourir aux objectifs de la feuille de route régionale Néo Terra et des priorités régionales agricoles : diversification des productions, maintien de l'élevage, diversification de la gestion phytosanitaire, fertilité et santé des sols, adaptation au changement climatique, gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Échéances

Date clôture de l'appel à projet : 2 mars 2026.

Objectifs

Ouvrir aux agriculteurs l'accès à l'information technique, à l'innovation, à la diffusion de connaissances et au conseil via :

- Des dynamiques collectives et de l'animation territoriale ou thématique (nouvelles pratiques) ;
- Des démonstrations de nouvelles solutions, technologies, pratiques et leur appropriation notamment via les outils numériques ;

- L'acquisition et la diffusion de références technico-économiques dans leurs diversités ;
- Le renforcement des compétences des publics cibles afin de faire évoluer leurs pratiques par le conseil stratégique et technique.

Bénéficiaires

Les structures publiques ou privées intervenant dans les domaines de la diffusion de connaissances et d'informations dans le secteur agricole.

Montant

- Taux d'aide pour les financeurs du dispositif 78.01.01 (hors Agriculture Biologique) est de 70% ;
- Montant minimum de dépenses éligibles est de 60 000 € par projet (vérifié uniquement à la demande d'aide) ;
- Montant maximum de dépenses éligibles est de 600 000 € par projet.

Consulter l'appel à projet à télécharger ci-dessous (page 8).

Critères de sélection

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Les dépenses de personnel (coûts salariaux) des employés y compris des partenaires qui organisent ou réalisent l'opération ;
- Les coûts indirects ;
- Les prestations de services externes pour l'installation, la réalisation ou le fonctionnement des dispositifs de démonstration, d'information, de diffusion ou de conseils.

Consulter l'appel à projet à télécharger ci-dessous (page 6).

Comment faire ma demande ?

Consulter le site Europe en Nouvelle-Aquitaine pour le **dépôt du dossier avec téléchargement de toutes les annexes** (*cliquer sur "créer mon dossier"*) : [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#)

Correspondants

Service Relation aux usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption